

Sept / Oct 2017 # N°9

L'ÉDITO

Fipronil et FBI

Un nouveau scandale alimentaire - d'origine agricole - a éclaté cet été. Il concerne l'utilisation frauduleuse de Fipronil dans les élevages de poules pondeuses.

Le Fipronil est un produit phytosanitaire inventé par Rhône Poulenc en 1987 mais commercialisé depuis 2003 par BASF au hasard des fusions-acquisitions fréquentes dans ce secteur. Cette substance est couramment utilisée pour détruire les puces des animaux domestiques. Ce produit a aussi été utilisé pour l'enrobage des semences et vivement contesté à cause de ses conséquences sur les abeilles. Il a été interdit pour cet usage dès 2004 en France et depuis 2013 par la Commission européenne. En Août 2017, des traces trop importantes de ce produit sont découvertes dans de nombreux produits alimentaires. L'enquête montre que cela est dû à l'utilisation frauduleuse de Fipronil dans un produit dit "naturel" fabriqué aux Pays-Bas, commercialisé par une firme belge et destiné à combattre les poux rouges qui infectent les poules pondeuses.

En France, cette fraude ne concerne qu'un élevage de poules sur les 2 900 qui ont tous été contrôlés. Il y en a 258 aux Pays-Bas, 93 en Belgique, 10 en Italie et 7 en Allemagne. Les autorités sanitaires estiment que les dangers sont faibles. Néanmoins, elles ont interdit la commercialisation d'une quarantaine de produits alimentaires dérivés, en particulier sous les marques distributeurs de certaines grandes enseignes. Mais ce scandale a aussi de graves conséquences sur la confiance de l'opinion publique pour les produits alimentaires. On ne comprend pas pourquoi les grandes firmes de la chimie ne sont pas capables d'empêcher ce type de fraude ? Cela leur permettrait d'améliorer leur image.

Cela pose donc un problème de police. Une fois de plus, les Pays-Bas sont dans l'œil du cyclone. Le scandale a éclaté en août 2017 alors que les produits étaient commercialisés depuis septembre 2016. Les autorités belges reprochent à leurs collègues néerlandais d'avoir tardé à les avertir alors qu'ils semblent avoir été alertés depuis novembre 2016.

Cet état de fait montre à l'évidence une des fragilités de notre construction européenne. S'il y a certes une législation commune, il n'y a pas de police commune ni de douaniers mandatés par une autorité supranationale. Plus les marchés sont ouverts, plus il y a de risques de fraudes. Mais les fraudeurs ont le champ libre si les polices nationales ne collaborent pas. Les intérêts économiques sont si importants que les autorités politiques d'un pays peuvent tarder à donner les informations. Comment demander à des douaniers néerlandais ou belges de surveiller avec rigueur des produits importés par Rotterdam ou Anvers s'il s'agit de produits en transit ? L'Union Européenne vient seulement de mettre en place une police "fédérale" des frontières pour contrôler l'immigration à la frontière grecque. Aux États-Unis, il a fallu attendre 1908 pour la création d'une autorité policière fédérale et 1935 pour que cette police fédérale soit dotée de moyens d'investigation importants, regroupés dans le FBI (Federal Bureau of Investigation).

Si l'UE ne prend pas les moyens de faire appliquer ses lois, cela crée un espace dont les fraudeurs peuvent profiter mais aussi nos concurrents. Ce sont les États-Unis qui ont mis fin à une utilisation illicite du secret bancaire Suisse, aux fraudes de Volkswagen et à maintes turpitudes de certaines entreprises européennes. Résultat, les 19 Mds de pénalités du Diesel Gate Volkswagen ont bénéficié à l'économie américaine !

un élevage
concerné
sur les 2900
français

un espace dont
les fraudeurs
peuvent
profiter

SAS AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Comité de rédaction :
Jean-Pierre BRUNE
Julien FORGET
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication



Une trop petite récolte en 2017

Pour de multiples raisons climatiques, la récolte 2016 avait été faible. Cela a posé problème dans de nombreuses régions car à l'exception du Champagne*, il est interdit de mélanger les millésimes. Si l'on n'est pas capable de satisfaire la demande, les clients risquent de s'habituer à chercher ailleurs. Malheureusement, la production française de 2017 ne permettra pas de regarnir les stocks.

Bien au contraire, la récolte est très inférieure à celle de l'an passé. Les prévisions font état d'une chute de 17 % et il s'agira d'une très petite récolte de 37,2 Mhl. C'est un niveau presque aussi bas que celui de 1991 qui avait subi un gel très important. Cette année, le Sud-Ouest et en particulier le Bordelais mais aussi le Jura et l'Alsace ont été victime de cette même catastrophe climatique. Il y a eu aussi une forte sécheresse dans le Sud-Est, le Languedoc, la Corse et le Beaujolais. La baisse de la production de vins est nette en Beaujolais (-15 %) et en Savoie (-43 %) mais c'est la baisse prévue de 40 % dans le Bordelais qui pèse le plus dans la baisse actuelle de la production française.

**Sauf règle dite du 15/85 % pour les millésimes et les cépages*



Plus d'infos. [Cliquer ici](#)

Prospective Coopératives viticoles françaises

FranceAgriMer vient de publier une étude prospective sur les coopératives viticoles de notre pays à l'horizon 2035. Quatre scénarios ont été élaborés.

Le premier de ces scénarios est une option industrielle et technologique dans un marché libéral mondialisé en crise. Grosso modo, on sépare les ingrédients du vin en gardant le polyphénol et on retire l'alcool ! Plus exactement, le vin devient une boisson comme les autres et les multiples procédés technologiques disponibles dans les autres secteurs sont utilisés pour se conformer au goût des consommateurs de chaque pays. Les coopératives ont peu d'attrait et deviennent des sous-traitants producteurs de matière première.

Le deuxième scénario valorise le repli sur la production locale. Suite à une crise grave des marchés, les exportations chutent et les consommateurs nationaux font un retour aux sources sur les vins de terroirs. Certaines coopératives parviennent à organiser une relative efficacité de ces agriculteurs.

Le troisième scénario est celui d'un recul du marché mondial et d'une poursuite de la crise économique. La mise en marché se concentre rapidement en France. La définition actuelle du vin est jugée trop restrictive et elle est modifiée pour permettre une multiplication des boissons à partir du raisin avec le développement de marques connues au niveau international. Les coopératives viticoles font quelques tentatives pour atteindre la taille critique nécessaire pour rester dans la compétition. Elles renoncent pour cela à leur ancrage territorial et aux principes coopératifs. Mais cette évolution échoue et la seule planche de salut est un regroupement entre coopératives européennes autour des appellations locales. D'une façon générale, dans cette confrontation avec la grande distribution, les coopératives agricoles deviennent des sous-traitants

suite page 3

un niveau
presqu'aussi
bas qu'en 91

le vin, une
boisson comme
les autres

repli sur
la production
locale

rester dans
la compétition



Prospective Coopératives viticoles françaises

(suite)

Le quatrième scénario semble idéal et se nomme "Coopération rayonnante". La crise économique est évitée et les viticulteurs parviennent à maîtriser le problème de l'alcool. Dans un marché mondial en expansion, les AOC apparaissent comme une valeur culturelle importante. De plus, les coopératives sont porteuses d'une alternative au capitalisme sauvage. La crise économique est derrière nous en particulier parce que les hommes recherchent une efficacité économique durable et que le modèle coopératif semble une voie intéressante. Ce modèle est enseigné dans les Ecoles de Commerce et est considéré comme un atout par les gestionnaires. Ce type de scénario est à lire absolument par tous ceux qui doutaient de l'avenir du système coopératif ! On envisage non seulement des actions communes avec les coopératives italiennes et espagnoles mais mieux encore, des collaborations seraient possibles entre coopératives françaises ! "La gouvernance stratégique est un atout".

Il est toujours tentant de se gausser des exercices de prévision. Souvent conçus comme des poursuites de tendances actuelles, ils sont presque toujours démentis par les faits. En revanche, les exercices de prospectives qui s'appuient sur des scénarios contrastés sont intéressants et pédagogiques quand ils permettent aux acteurs économiques concernés de balayer davantage des "futurs possibles" pour reprendre l'expression de Hugues de Jouvanel. Cet exercice est salutaire s'il permet aux acteurs de mieux se connaître et de s'inventer peut être un avenir... plus "coopératif" !

une alternative au capitalisme sauvage

des scénarios contrastés intéressants



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Lait et produits laitiers : On croyait à l'Eldorado chinois et le salut vient des Etats-Unis !

La collecte de lait de vache a tendance à se stabiliser cet été mais elle reste encore inférieure de 1,4 % à celle de Juillet 2016 car les producteurs ont été découragés par le bas niveau des prix depuis de nombreux mois. On assiste cependant à une nette remontée des prix. Le prix du lait à teneurs réelles est désormais de 351 € les 1000 litres. C'est 56 € de plus que l'année dernière soit 19 % de hausse en un an.

A quoi est due cette augmentation ? La première raison est évidente : si la collecte baisse, cela fait pression sur les prix.

Mais il y a une forte augmentation de la demande sur le beurre. Personne ne s'y attendait. Or, toute la sélection des vaches laitières depuis de nombreuses années était de privilégier les vaches dont le lait contenait le moins possible de matière grasse. N'oublions pas en effet que le lait est de moins en moins consommé en l'état. Même le lait dit de consommation fait l'objet de traitements pour l'empêcher de tourner (Traitement à ultra haute température, UHT, ou pasteurisation) mais aussi pour l'alléger de sa crème en partie ou en totalité.

une nette remontée des prix

suite page 4



Elevage

Lait et produits laitiers :

On croyait à l'Eldorado chinois et le salut vient des Etats-Unis ! (suite)

Cela est encore plus vrai pour le lait qui sert à faire des produits frais, du fromage ou du beurre. Une chose est sûre, le lait contient d'une part de la matière grasse qui permet de faire de la crème et du beurre et d'autre part de la matière protéique qui permet de faire de la poudre de lait ou du fromage.

Le prix du beurre en vrac était de 2 900 € par tonne en début août 2016. Il est à 5 000 € au 15 septembre 2017 (Source ATLA). Il semble que le quasi doublement du prix sur le marché mondial soit dû **aux campagnes de presse** menés aux États-Unis sur la nocivité de l'huile de palme dans les produits alimentaires et à la promotion du beurre comme aliment "vitaminé".

Curieusement, ce phénomène se produit au moment où l'entreprise chinoise qui voulait fabriquer de la poudre de lait pour l'export à Carhaix en Bretagne **n'atteint pas la moitié de ses objectifs de fabrication**. Les producteurs de lait espéraient que leur salut viendrait de **l'appétit des petits enfants chinois**. Quel paradoxe s'il vient désormais des consommateurs qui détiennent les records mondiaux d'obésité !

La brusque remontée du prix du beurre sur le marché mondial ne suffit pas à provoquer le retour à des prix satisfaisants pour les producteurs car la grande distribution refuse de répercuter les hausses pour les consommateurs. Il reste par ailleurs **des stocks communautaires de plus de 300 000 t** qui pèsent sur le marché de la poudre de lait. De nombreux producteurs abandonnent **une production à forte contrainte de main d'œuvre** et contrairement à ce qui se produisait dans le passé, ce sont souvent des producteurs qui livraient des litrages très importants.

la grande distribution refuse de répercuter les hausses

Grande Culture

La mauvaise récolte française de 2016 était un accident

Il y a encore eu du gel en avril, une forte sécheresse au printemps et même de la canicule en juin. Et pourtant, **les rendements de céréales** retrouvent un niveau conforme aux espoirs des agriculteurs. Ils dépassent même **les moyennes historiques** aussi bien en blé tendre, qu'en blé dur et surtout en colza.

Avec près de 38 Mt, la récolte de blé tendre serait **la troisième récolte historique** après 1998 et 2015. Le rendement atteint en effet 73,4 Q/ha, soit un niveau peu différent de **la moyenne olympique 2012-2016**. Mais ce résultat moyen a été affecté par **les aléas climatiques de la Lorraine et de l'Auvergne**.

Le retour d'une bonne récolte en France permet à **l'Union Européenne** de retrouver **un niveau plus normal de production** avec 141 Mt de blé tendre contre 135 Mt l'en dernier.

A signaler aussi un niveau record des rendements de blé dur avec 56,1 Q/ha proche **du record historique de 2015**. Les indices de qualité semblent intéressants mais quelques inquiétudes toutefois sur **l'indice de qualité boulangère**.

Mais il y a eu de très heureuses surprises pour la récolte de colza. Avec 5,5 Mt, cette récolte **se rapproche du record historique de 2009**. Les rendements atteignent 37,5 Q/ha soit 12 % de plus que la moyenne des cinq dernières années.

Dans le secteur sucrier, **suite à la suppression des quotas**, les entreprises ont décidé d'**augmenter considérablement les surfaces** pour baisser les coûts de fabrication en allongeant la campagne.

un niveau conforme aux espoirs

record des rendements de blé dur



Grande Culture

La mauvaise récolte française de 2016 était un accident (suite)

C'est ainsi que les surfaces ont **augmenté de 20%** cette année par rapport à la moyenne des cinq dernières années. D'après les estimations actuelles de rendements, on peut s'attendre à une récolte de 40,5 Mt soit une progression de 6 Mt d'une année sur l'autre. Malheureusement, le marché mondial s'est retourné et le **prix est très bas**.

Les cours élevés des deux dernières récoltes de pommes de terre ont incité les agriculteurs à **produire plus cette année**. La récolte attendue dépasse de 16 % celui de l'année dernière et de 14 % celui de la moyenne sur cinq ans.

une augmentation de 20%



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Vers un record mondial de production de céréales

La production mondiale de céréales avait établi un record historique de production l'année dernière avec 2 128 Mt. On pouvait s'attendre à un recul cette année surtout que cela faisait suite à **deux autres campagnes de très forte production**.

Le Conseil international des céréales vient une nouvelle fois de revoir ses prévisions à la hausse et le chiffre de 2017-2018 pourrait bien être le **deuxième record historique**. Avec 2049 Mt, il n'est plus qu'à 3 Mt de moins que le chiffre de 2014-2015. Inutile de dire que ces niveaux records **gonflent les stocks** (485 Mt) et font baisser les prix.

prévisions à la hausse



[Plus d'infos 1. Cliquer ici](#)

[Plus d'infos 2. Cliquer ici](#)



Fruits & Légumes

Fruits et légumes d'été : où sont les consommateurs français ?

D'après sa note de conjoncture du 20 Septembre dernier, FranceAgriMer ne semble guère annoncer **les lendemains qui chantent pour les producteurs** de fruits et légumes. Le climat n'a pas été très favorable car il y a eu des télescopages de production entre zones. L'exemple le plus caractéristique est le melon en fin juin. Il n'était pas rare de voir des promotions à moins d'1 € la pièce. A ce prix, le producteur **ne devait pas récupérer ses coûts de production !**

Par ailleurs, il semble que la **production des jardins familiaux** ait été plus importante que l'année dernière.

Quand on examine le résultat des enquêtes de consommation pour le premier semestre 2017, on comprend mieux. Les consommateurs **ont acheté moins** que les années précédentes. Serait-ce à dire que les ménages français écoutent d'une oreille distraite **les recommandations des autorités de santé** qui leur conseillent de manger plus de fruits et légumes !

Etude réalisée par le Cabinet KANTAR TNS avec un échantillon de 7 000 ménages représentatifs de la population française



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

melon à moins d'1 € pièce



Les végétaux d'ornement : une production plus importante en valeur que le Champagne !

Une étude de FranceAgriMer est sortie en juin dernier sur les achats de végétaux d'ornements, les semences potagères et les plants de pommes de terre. Ce type d'achat concerne **8 foyers sur 10 soit plus de 21 M de ménages**.

Les achats de végétaux d'ornement sont effectués par plus de 7 foyers sur 10 et ce résultat est stable d'année en année. En revanche **les végétaux pour le potager sont en recul** et ne concernent qu'un peu plus de 3 foyers sur 10.

Tous ces végétaux sont un marché de près de **2,8 Md €**. Il est souvent difficile de se faire une idée pour des chiffres de cette ampleur. Si l'on veut comparer avec d'autres productions agricoles, ces 2,8 Md € sont **une production plus importante que celle du maïs, ou du Champagne**. C'est un chiffre équivalent à celui des fruits ou à celui des légumes. Autrement dit, cette production agricole non alimentaire constitue désormais un secteur très important de l'agriculture française.

Sur ce total de 2,8 Md, l'essentiel des dépenses concerne **les végétaux d'ornements**. Les semences régressent et ne constituent plus que 9% du total des dépenses. Chaque acheteur de végétaux d'ornement a **dépensé environ 105 €** en 2016. Le premier circuit est **celui des fleuristes** qui vendent près du quart de ces végétaux.

un secteur
très important
de l'agriculture
française



**Retrouvez ici
tous les numéros parus
d'A Vrai Lire depuis mai 2016
www.agiragri.com
Rubrique "A découvrir"**



Diversifier son activité sans changer de régime fiscal

Les dispositifs légaux optionnels du Code Général des Impôts

De nombreux exploitants agricoles craignent de développer une activité extra agricole comme la vente directe de leurs produits ou le tourisme à la ferme, à cause notamment de l'impact fiscal généré. Renoncer au régime des Bénéfices Agricoles (BA), est effectivement une des principales raisons de leur inquiétude. Toutefois, il existe des dispositifs du Code Général des Impôts qui permettent de développer cette activité "annexe" dans une certaine limite, sans modification du régime fiscal.

Cela concerne les situations où l'activité agricole est principale, c'est-à-dire celles dont l'imposition des revenus est traitée en bénéfice agricole, les BA constituant ainsi les valeurs de référence pour les seuils à considérer, afin de rattacher d'éventuels revenus accessoires à ces derniers.

Dispositif général de l'article 75 du Code général des impôts (CGI)

Afin de pouvoir globaliser l'ensemble des revenus réalisés en BA, deux seuils cumulatifs appréciés au regard de la moyenne annuelle formée par les recettes agricoles réalisées au titre des trois années civiles précédant la date d'ouverture de l'exercice considéré, doivent être respectés. Est comparée à cette moyenne, celle des recettes accessoires, commerciales et/ou non commerciales, appréciées selon les mêmes conditions ; lequel rapport ne doit ni excéder 30 % de la moyenne des BA, ni 50 000 €. Les recettes dont il est question s'entendent recettes encaissées toutes taxes comprises.

Notons que le dispositif a vocation à s'appliquer dès la première année d'activité de par l'application d'une règle spécifique concernant les valeurs de référence à apprécier¹.

Afin d'opter pour le rattachement de l'ensemble des revenus dans la catégorie des BA, le CGI ne prévoit pas de formalisme particulier, c'est simplement la façon de remplir la liasse qui va déterminer ou non, l'application du dispositif (si hors seuils, obligation de produire des liasses correspondant à chaque type de résultat généré). L'intérêt d'opter pour le dispositif de l'article 75 n'est pas difficile à mesurer au vu des avantages fiscaux procurés par l'assimilation des recettes non agricoles aux recettes agricoles lors de la détermination du résultat ; en effet, le bénéfice des dispositifs d'atténuations spécifiques aux bénéfices agricoles est alors applicable à la masse de revenus déclarés, revenus non accessoires rattachés compris.

Dispositif spécifique de l'article 75 A du CGI

Un dispositif similaire, spécifique aux recettes générées par les activités de production d'énergie éolienne ou photovoltaïque, est à la disposition de l'exploitant agricole concerné, sous option.

Ce mécanisme bénéficie d'un régime plus favorable en termes de seuils et de critères d'appréciation. Retenons que les recettes photovoltaïques et éoliennes pourront être fiscalisées en BA si elles n'excèdent ni 50 % des recettes ci-avant déterminées, ni 100 000 €.

L'intérêt d'opter pour le régime du rattachement de l'article 75 A est à mesurer attentivement, étant donné la spécificité du dispositif de faveur de l'article 75 A n'ouvre pas droit pour les revenus rattachés au BA, au bénéfice des dispositifs d'atténuations fiscales spécifiques.

le dispositif s'applique dès la 1^{ère} année d'activité

recettes énergie éolienne et photovoltaïque fiscalisées

suite page 8

Diversifier son activité sans changer de régime fiscal

Les dispositifs légaux optionnels du Code Général des Impôts (suite)

l'opportunité de maintenir une structure unique

A ce titre, notons toutefois qu'une tolérance administrative permet l'application du dispositif de l'article 75 aux activités visées par l'article 75 A, si l'ensemble des recettes accessoires dont les recettes photovoltaïques et éoliennes, **respecte les seuils de 30 % et 50 000 €**. De ce fait, aucun retraitement extracomptable ne sera à effectuer pour la mise en place des dispositifs fiscaux avantageux énumérés ci-avant.

Cette disposition fiscale permet le démarrage d'une activité

Les dispositions fiscales permettent d'éviter le passage à l'Impôt sur les sociétés (IS) pour toute société qui développe une activité accessoire non agricole générant un résultat limité d'une part, et de faciliter la gestion de l'exploitation en l'épargnant d'une comptabilité "analytique" d'autre part.

Toutefois, outre **les conséquences juridiques** qui ne doivent pas être négligées pour les sociétés civiles se livrant à des activités commerciales, il est conseillé d'apprécier l'opportunité de maintenir une structure unique pour l'ensemble des activités (en cas de conditions lourdes de maîtrise des résultats pour l'application des dispositifs évoqués).

1. 801-BA-CHAMP-10-40-20130325, n° 160. 3. SOI-BA-CHAMP-10-40-20130325, n° 450.

PORTRAIT D'AVENIR



Caroline Dufлот accompagne les projets agricoles au Maroc

2 emplois sur 5 dans la production agricole

Il n'y a que treize kilomètres entre l'Espagne et le Maroc ! C'est ainsi que *Caroline Dufлот* résume l'idée que **le Maroc est aux portes de l'Union Européenne**. De plus, ce pays est en façade atlantique et dispose de nombreuses montagnes pour arrêter les nuages, stocker l'eau et approvisionner ses nombreuses plaines fertiles. Le Maroc peut être ainsi un pays dans lequel deux personnes sur cinq trouvent un emploi dans la production agricole.

Telle est une petite partie **des nombreux atouts de ce pays** que Caroline Dufлот met en avant **pour accompagner les investisseurs étrangers** qui souhaiteraient s'installer. En fait, *Caroline Dufлот* n'est pas une consultante comme les autres. Elle sait de quoi elle parle. Elle en a fait l'expérience par elle-même. A 22 ans, elle est venue au Maroc et elle a **remonté une entreprise industrielle**. Elle a donc expérimenté **les difficultés inhérentes** à quelqu'un qui n'a pas la culture du pays pour développer une activité économique.

suite page 9



Caroline Duflot accompagne les projets agricoles au Maroc (suite)

Il y a dix ans, connaissant sa réputation entrepreneuriale, un dirigeant d'un groupe du secteur agro alimentaires lui a demandé son aide **pour résoudre des problèmes de gestion**. De fil en aiguille ou plutôt de bouche à oreille, elle a développé cette activité de conseil et a abandonné la direction de l'usine depuis cinq ans. Cette activité nouvelle était née **dans le secteur des produits agricoles**. Il est logique que cela soit resté son cœur de métier. Il faut dire que les besoins sont importants.

Le roi et le gouvernement marocain ont pris les moyens de développer ce secteur et d'**encourager les investissements de toutes sortes**. Depuis 2008, un plan Maroc Vert a ainsi défini les objectifs et les moyens pour aller dans cette direction. Le Maroc est conscient de **l'enjeu stratégique que constitue la maîtrise de l'eau** et tous les investissements qui permettent d'en optimiser l'utilisation sont encouragés. Par ailleurs, le Maroc bénéficie de productions spécifiques désormais **connues dans le monde entier**, telle l'huile d'Argan utilisée en cosmétique ou en alimentaire. La percée plus récente de la figue de barbarie suscite, entre autre, la convoitise des Japonais.

Au Maroc, la constitution d'une société est très rapide. En deux semaines, c'est chose faite. A la différence de nombreux autres pays, les investisseurs étrangers ne sont **pas obligés de s'associer à une entreprise à capitaux marocains** pour pouvoir s'implanter. De plus, le rapatriement des capitaux investis **reste parfaitement possible**.

Mais un investissement au Maroc comme dans tout pays étranger reste une aventure qu'il convient d'**accompagner pour qu'elle soit réussie**. Il est préférable de connaître la culture du pays, les précautions à prendre, les us et coutumes ... Cela ne s'invente pas et l'expérience montre qu'il faut au préalable réussir son entrée. "**C'est la première signature qui est la plus importante**" aime t-elle à répéter. Cela fait ensuite **gagner beaucoup de temps**. En revanche, quand un dossier est engagé sur la mauvaise route, il devient difficile de changer.

Caroline Duflot aime ce pays. Elle a aimé le cadre qui lui a permis de réussir dans son entreprise. Elle aime en faire partager le charme et les avantages pour ceux qui seraient tentés par cette aventure. Grâce à ses conseils, l'aventure en question **pourra être couronnée de succès**.

Elle fait partie du réseau UNICIA VENTIS International et collabore avec les membres du réseau AGIRAGRI dont les clients ont des intérêts ou des projets au Maroc.



les besoins
sont
importants

la constitution
d'une société
est très rapide

en
collaboration
avec le réseau
AGIRAGRI

815 M de personnes souffrent de la faim dans le monde

La FAO vient de publier une nouvelle estimation des personnes concernées par la faim. Le chiffre est encore très élevé puisque ce problème de la faim toucherait en 2017 815 M de personnes soit 38 M de plus que l'année précédente. Il avait baissé pendant la dernière décennie. Les pessimistes diront que ce chiffre constitue un plancher que l'humanité ne parvient pas à franchir car il reste le même depuis une quinzaine d'années. Les optimistes relèveront que dans la mesure où la population mondiale augmente, cela représente un pourcentage de la population sans cesse décroissant. Il n'empêche. Ce pourcentage est encore de 11 % de la population alors que les Nations Unies ont déclaré que la suppression de la mal nutrition devait être la priorité des 15 prochaines années. Deux continents se partagent l'essentiel des effectifs concernés, l'Asie avec 520 M et l'Afrique avec 243 M de personnes. En Asie, le pourcentage est celui de la moyenne mondiale de 11 % mais en Afrique ce pourcentage est de 20 % et même de 33 % en Afrique orientale. 489 M de personnes soit la majorité de celles qui souffrent de la faim vivent dans des pays en guerre ou des zones de conflits intérieurs. La FAO insiste aussi sur le fait que les phénomènes climatiques contribuent à l'aggravation de ces conflits à cause des déplacements de population que cela entraîne. Les personnes les plus concernées sont bien entendu les enfants et les femmes enceintes. C'est inquiétant car cela affecte le développement des enfants pendant leur prime enfance et cela laisse des traces irrémédiables sur les adultes qu'ils peuvent devenir. La FAO rappelle aussi dans ce rapport qu'un autre danger pour la santé guette d'autres pays dans le monde : 643 M de personnes soit 13 % des adultes de la planète sont en état d'obésité. Il ne s'agit pas des personnes les plus riches qui mangeraient trop mais des personnes les plus pauvres qui mangent mal. C'est la première fois que l'UNICEF et l'OMS se joignent à la FAO pour publier ce rapport sur la mal nutrition. Signe éloquent du lien de plus en plus clair entre agriculture et alimentation. Il serait temps qu'on se souvienne en effet, que les marchés des produits agricoles ne sont pas des marchés de matières premières comme les autres mais un élément essentiel pour préserver la bonne santé de l'humanité !



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

250 000 emplois agricoles de moins en 15 ans et un emploi sur trois en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie en 2015

D'après les enquêtes du Ministère de l'agriculture, il n'y aurait plus que 710 000 emplois dans l'agriculture française en 2015 contre 957 000 en 2000. La baisse des emplois en 15 ans aura été proche de 250 000.

Les gisements d'emploi sont les régions viticoles et les régions spécialisées dans les fruits et légumes. La région Nouvelle Aquitaine concentre à elle seule 17 % des emplois soit plus d'un actif sur 6. Quand on ajoute l'Occitanie qui en emploie 13,9 %, ce sont presque un tiers des emplois qui sont dans ces deux régions. Deux autres régions, Auvergne Rhône Alpes (11,9 %) et Grand Est (10,2 %) dépassent le seuil de 10 %. Ces quatre régions regroupent plus de la moitié des emplois agricoles.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

Agriculture, une histoire de prix ?

Le Festival International des Productions Audiovisuelles pour le Développement durable et les éco-innovations vient de récompenser d'un Trophée d'argent le film "Agriculture, une histoire de prix ?", réalisé par la DICOM et produit par le ministère en charge de l'agriculture et FranceAgriMer. Il s'agit d'un documentaire de 26 mn à partir des images d'archives. Il évoque la problématique des prix agricoles depuis 80 ans. Vaste sujet de discussions !



[Le film sur You Tube. Cliquer ici](#)